Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -725-2025

Règlement numéro 725-2025 modifiant le règlement numéro 612-2018 de zonage concernant les commerces au sous-sol d'un usage mixte.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 13 janvier 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 725-2025 modifiant le règlement numéro 612-2018 de zonage concernant les commerces au sous-sol d'un usage mixte.

QUE le règlement numéro 725-2025 sera officiellement en vigueur ce 25 février 2026;

QUE le 24 février 2026 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 26-02-047 de leur séance du 18 février 2026.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-cinquième jour du mois de février 2026.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier